

Réforme infirmière du 19 juin 2025 : UNE FAUSSE RECONNAISSANCE, UNE VRAIE REGRESSION

PRÉSENTÉE COMME UNE TRANSFORMATION DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE, LA LOI DU 19 JUIN 2025 S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE DÉSERTIFICATION MÉDICALE CROISSANTE, DE TENSION EXTRÊME DANS LES HÔPITAUX, ET DE CRISE D'ATTRACTIVITÉ DANS LES MÉTIERS DU SOIN.

UNE RÉFORME SANS CONCERTATION NI MOYENS

Le gouvernement prétend transformer la profession infirmière pour répondre à la crise. En réalité, il **délègue des tâches médicales... sans embauche, sans budget, sans stratégie.**

Une charge accrue sur des soignant·e·s déjà épuisé·e·s

UN MÉPRIS ENVERS LES REPRÉSENTANT·E·S DE LA PROFESSION

Pas de concertation avec les syndicats majoritaires (CGT, FO, SNPI, SUD, UNSA).

Le gouvernement s'appuie sur des instances contestées, contournant les corps intermédiaires.

DE NOUVELLES MISSIONS... MAIS EN ATTENTE DE DÉCRETS

La loi annonce :

- Diagnostic infirmier reconnu ;
- Consultations autonomes ;
- Prescriptions élargies ;
- Déploiement des IPA dans de nouveaux secteurs ;
- Statut d'infirmier·e coordonnateur·rice en EHPAD ;
- Revalorisation symbolique des infirmier·e·s scolaires.

SANS CALENDRIER NI GARANTIES : tout dépend de décrets à venir et surtout des financements alloués !

UNE REVALORISATION SALARIALE... SANS FINANCEMENT

Une négociation salariale est annoncée **sans chiffres, ni cadre, ni date.**

Déléguer sans rémunérer, c'est exploiter.

CE QUE NOUS DÉNONÇONS

- Une réforme sans les acteurs du terrain ;
- Une reconnaissance illusoire sans moyens ;
- Plus de responsabilités, sans protection juridique ni salariale ;
- Une stratégie de gestion de crise à la place d'une politique de santé publique

LA CGT EXIGE :

- Une **concertation obligatoire** avec les syndicats représentatifs des personnel·le·s ;
- Une **revalorisation salariale immédiate** corrélé aux qualifications ;
- Des **recrutements massifs** et des effectifs suffisants ;
- Une **protection juridique claire** pour les nouveaux actes ;
- Une **véritable politique de santé publique**, axée sur les besoins des patient·e·s ;
- La **reconnaissance de la pénibilité** pour l'ensemble des infirmier·e·s.

**Une revalorisation sans moyens, ce n'est pas une réforme.
C'est un transfert de charge.**

ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE LA VOIX DES SOIGNANT·E·S !



MONTREUIL, le 20 juin 2025

Profession infirmière : un virage forcé qui demandera des moyens pour ne pas foncer dans le mur

Le Sénat vient d'entériner le texte final réformant la profession infirmière. Rappelons que le Président de la République qualifiait ce projet lors de ses vœux de 2023 comme la pierre angulaire d'une stratégie censée pallier la pénurie médicale.

Effectivement cet élargissement du rôle propre des infirmiers dont les contours ne sont pas encore précisément définis et l'ouverture d'une expérimentation pour aller encore au-delà répond plus à une gestion de la pénurie par le transfert de tâches qu'à une évolution « naturelle » de la profession. Elle ne répond pas non plus aux revendications des professionnel·le·s qui n'en peuvent plus de conditions d'exercice bien trop difficiles et encore objectivées par l'enquête de l'institut VIAVOICE menée à la demande de la CGT.

Ainsi les infirmières se voient conférer plus de responsabilités et de nouvelles de tâches. Encore trop de questions restent sans réponses : Avec quels moyens ? Pour quelle reconnaissance salariale et de la pénibilité ? Vers qui seront fléchées les tâches que les infirmier·e·s ne peuvent plus faire puisqu'absorber sur ces nouvelles responsabilités ? Que va devenir le métier d'aides-soignants ? En quoi cette loi va-t-elle stopper la fuite des soignant·e·s ?

La loi introduit l'ouverture de négociations sur la rémunération des infirmier·e·s en fonction des lieux d'exercice, des évolutions de compétences envisagées et la prise en compte de la pénibilité du métier. La Fédération CGT santé action sociale portera dès lundi 23 juin lors d'une rencontre avec le ministère l'exigence d'un cadre de négociation national et transparent.

En parallèle la réforme de la formation de cette profession se poursuit avec un objectif principal : confier aux universités, en difficulté financière la charge de la diplomation mettant ainsi un coup d'épée à l'unicité de la formation sur l'ensemble du territoire. Autre question : que vont devenir les instituts de formation infirmiers et les professionnel·le·s rattaché·e·s ?

Les parlementaires si prompts à renforcer les missions et les responsabilités des professionnel·le·s devront se rappeler lors des débats sur le prochaine PLFSS que le système de santé ne se relèvera pas simplement en demandant de faire plus avec moins, il faut des moyens supplémentaires en effectifs, en formation, en reconnaissance.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémie Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX